

1- liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)

MANDATS
<i>Présidente du CPAS de Saint-Gilles</i>
<i>Membre du comité directeur de la fédération des CPAS Bruxellois</i>
<i>Administratrice Hôpitaux Iris Sud</i>
<i>Administratrice Iris faîtière</i>
<i>Conseillère communale</i>
<i>Membre de l'AG de BRULOCALIS</i>
FONCTIONS
FONCTIONS DERIVEES

2- Rémunérations et avantages de toute nature qui découlent des mandats visés aux tirets 1er à 5 et 7 de l'article 3 §1er, alinea 2 des fonctions dérivées des mandats visés au 6ème tiret de l'article 3 § 1er alinea 2

REMUNERATIONS	MONTANTS
<i>Présidente du CPAS de Saint-Gilles</i>	43.328,74 €
<i>Administratrice Brulocalis CPAS</i>	0,00 €
<i>Administratrice Hôpitaux Iris Sud</i>	0,00 €
<i>Administratrice Iris Faîtière</i>	0,00 €
<i>Administratrice Maison de l'emploi et formation</i>	0,00 €
<i>Membre de l'AG de Brulocalis</i>	0,00 €
<i>Conseillère Communale</i>	3.445,68 €
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
<i>frais téléphoniques</i>	27 €

3- liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE

4- Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3 §1er* et les rémunérations perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration.

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret	MONTANTS
Directrice de Dakira ASBL	de 1001 à 5000 euros bruts par mois

REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS
	- €